

Procès-verbal d'une séance **ordinaire** du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Riverside tenue au centre administratif au 7525, chemin de Chambly, St. Hubert, Québec le 17 juin 2014.

La secrétaire générale a confirmé qu'il y avait quorum et la présidente, Madame Moira Bell, a déclaré la séance ouverte à 19 h 30.

COMMISSAIRES PRÉSENTS :

M. Bell	J. Freund	N. Nichols
F. Blais	M. Gour	D. Pinel
P. Booth Morrison	D. Horrocks	S. Rasmussen
K. Cameron	D. Lamoureux	D. Smith
A. Capobianco Skipworth	M. L'Heureux	D. Smyth
P. D'Avignon	L. Llewelyn Cuffling	PARENTS – P. Chouinard, D. Copeman

Ayant prévu leur absence : : H. Dumont, G. Sastre

Aussi présents

Sylvain Racette, directeur général
Denise Paulson, secrétaire générale
Michel Bergeron, directeur des ressources financières
Wendy Bernier, directrice par intérim : ressources humaines
Mary Williams, directrice des services éducatifs
Gail Somerville, directrice des services complémentaires
Lucie Roy, directrice de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle

Présence notée

S. Le Sueur

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire D'Avignon, appuyé par la commissaire Smith, que l'ordre du jour soit adopté et qu'une copie soit annexée au procès-verbal de cette séance.

UNANIMITÉ

QUESTIONS DU PUBLIC : Aucune

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 MAI 2014 :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Blais, appuyé par le commissaire D'Avignon, que le procès-verbal de la séance du 27 mai 2014 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

SUIVI DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le directeur général a fait le suivi sur :

- Aucun suivi

PRÉSIDENT ET DIRECTEUR GÉNÉRAL

Rapport de la présidente – M. Bell

- Le 3 juin, la présidente a rencontré des résidents de Saint-Lambert, à l'école Alternate, pour discuter des plans du nouveau stationnement sur la rue Queen.
- Le 4 juin, la présidente a assisté aux célébrations pour souligner le personnel partant à la retraite et le personnel ayant 25 années de service.
- Le 9 juin, la présidente a assisté à la cérémonie d'inauguration à l'école St. Johns.

- Le 11 juin, la présidente a visité Adam's Pace.
- Le 12 juin, la présidente a assisté au spectacle de St. Mary's. C'était incroyable.

Rapport du directeur général – S. Racette

Les sujets ayant fait l'objet d'une attention particulière

Depuis la dernière séance du conseil, un élève a été expulsé de l'école secondaire régionale Centennial pour possession d'armes.

Réunions et évènements

- Le directeur général a fait un compte rendu des réunions et évènements auxquels il a assisté aux mois de mai et juin.

Pour votre information

- L'école Alternate tiendra une cérémonie privée de remise de diplômes.
- ACCESS a trouvé un garage à Longueuil pour le programme de mécanique automobile. Par contre, nous devons faire une demande de modification de zonage. Selon la Ville, cela ne causera pas de problème.
- Les paramètres budgétaires pour 2014-2015 sont soumis à une consultation.
- Bon retour – Réservez la date : jeudi, le 28 août, à l'école Centennial, en matinée seulement.
- Le rapport du comité de spécialistes a été diffusé la semaine dernière.
- Il y a eu une inondation à l'école Harold Sheppard à la suite de pluies abondantes et de l'obstruction du drain.

Chapeau

- À Sophie Compagna, directrice à l'école St. Mary's, et à Éric Boutin, un enseignant, pour la performance des élèves et du personnel lors de l'évènement ArtsSmarts.

Comité des parents : P. Chouinard/D. Copeman

- La réunion a eu lieu le 2 juin.
- G. Somerville a fait une présentation PowerPoint de tous les programmes que la CSR offrent à ses élèves.

RAPPORTS (sous-comités)

Exécutif – F. Blais

- Aucun rapport

Consultatif de transport – L. Cuffling

- Aucun rapport

Éducation – D. Smith:

- Aucun rapport

Ressources financières et vérification –

P. Booth Morrison

- Aucun rapport

Gouvernance et éthiques – M. L'Heureux

- Aucun rapport

Ressources humaines : – H. Dumont

Le comité des ressources humaines s'est réuni le 13 juin.

Le comité a reçu la recommandation de la direction concernant le poste de directeur adjoint à l'école Harold Napper, pour lequel il y a une résolution ce soir. Le comité appuie la recommandation.

Nous avons reçu les noms du personnel partant à la retraite et du personnel ayant 25 années de service, pour lesquels il y a deux résolutions ce soir. Il y a eu une réception en l'honneur de ces employés le 4 juin.

Une discussion eut lieu concernant la rupture du lien d'emploi avec un employé. Le comité des ressources humaines appuie la résolution proposée ce soir concernant cette affaire.

La présidente de ce comité propose un calendrier pour présenter les résultats des travaux effectués en 2013-2014, par le comité, en ce qui a trait aux procédures des règlements internes et à la trousse pour les nouveaux commissaires. Selon le calendrier proposé, le comité se réunira de nouveau à la fin du mois d'août (ou communiquera par courriel) pour approuver les propositions finales. Elles seront par la suite présentées au comité exécutif (ou au comité de gouvernance et d'éthique) afin de faire partie de la première séance des travaux en septembre.

Puisque les deux documents contiennent des informations utiles pour les nouveaux membres du conseil, nous espérons que le processus sera complété avant les élections de l'automne.

La prochaine réunion aura lieu sur convocation de la présidence.

Ressources matérielles et écoles sécuritaires: K. Cameron

- La réunion eut lieu le 17 juin 2014.
- Les résolutions ayant une valeur monétaire ont été révisées et sont présentées ce soir au conseil. Un domaine d'intérêt est le montant supplémentaire octroyé par le MELS pour les projets d'immobilisations. Un montant additionnel de 100 000 \$ sera accordé à l'école Heritage et un montant de 91 000 \$ sera accordé à l'école Courtland Park. Dans les deux cas, il y aura plus de travaux de maçonnerie que prévu initialement.
- La coupe de l'herbe aux écoles de Riverside a été discutée à la suite des travaux du 10 juin. Peter Sheel a expliqué les standards et le processus à suivre s'ils ne sont pas respectés. Il expliquera ces éléments, de nouveau, par écrit, aux administrateurs des écoles. Il révisera également la qualité de l'entretien pendant les quatre semaines d'été lorsque les installations ne sont pas occupées.
- Un compte rendu de la situation entourant le stationnement sur la rue Queen pour ACCESS a été donné au comité. Nous attendons la décision du Conseil de la Ville de Saint-Lambert avant de considérer d'autres alternatives.

ACSAQ – A. Capobianco

- Le processus pour engager un nouveau directeur exécutif prend fin. Ce sera un poste permanent.

NOUVELLES AFFAIRES

Résolution HR395-20140617

CESSATION DU LIEN D'EMPLOI D'UN ADMINISTRATEUR

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que l'employé 884005278 a été nommé par la résolution HR183-20080819 a un poste administratif, et ce à partir du 25 août 2008;

CONSIDÉRANT que l'employé 884005278 est en congé de maladie depuis le 6 avril 2010;

CONSIDÉRANT que l'employé 884005278 a été admis au régime de longue durée d'assurance invalidité en date du 3 avril 2012;

CONSIDÉRANT que le 1er avril 2014, l'employé a été avisé par le Groupe Financier SSQ que la Régie des Rentes du Québec (RRQ) a accepté son dossier avec le statut d'invalidité totale;

CONSIDÉRANT que le statut d'invalidité totale rend l'employé totalement incapable d'accomplir tout emploi rémunérateur pour lequel il est raisonnablement par suite de son éducation, de son entraînement et de son expérience et ce, sans égard à la disponibilité d'emploi;

IL EST PROPOSÉ PAR la commissaire Horrocks, appuyé par le commissaire D'Avignon, que la Commission scolaire Riverside mette fin à l'emploi de l'employé 884005278 à compter du 18 juin 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR396-20141617

NOMINATION D'UN/E DIRECTEUR ADJOINT/DIRECTRICE ADJOINTE À L'ÉCOLE HAROLD NAPPER :

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Copeman, appuyé par la commissaire Horrocks, que Josée Roy soit nommé au poste de directrice adjointe à l'école Harold Napper à compter du 1er juillet 2014.

ABSTENTION 1 (D. Horrocks)
UNANIMITÉ

Résolution B497-20140617

TAUX DE RÉMUNÉRATION POUR LE PERSONNEL ÉLECTORAL POUR LES ÉLECTIONS SCOLAIRES :

ETANT DONNÉ que l'article 30 de la loi des élections stipule que la commission scolaire fixe un tarif de rémunération et dépenses du personnel d'élection et que ce tarif ne dépasse pas les tarifs fixés dans la loi des élections :

IL FUT PROPOSÉ par le commissaire D'Avignon, appuyé par le commissaire Lamoureux, que les tarifs spécifiés dans la table provenant du Service de la gestion financière de la direction générale des élections ci-jointe, soient déboursés au personnel d'élection nécessaire.

Présidente d'élection

- 40.95 \$/hre +5% (43.00 \$) pendant la période d'ouverture du bureau principal du directeur du scrutin

Secrétaire d'élection

- 29.78\$/hre

Assistant du directeur adjoint à la liste électorale

- 25.29 \$/hre

Aide occasionnel

- 17.88 \$/hre

Réviseurs (3)

- 19.19 \$/hre

Scrutateur

- 17.88 \$/hre Jours du scrutin et vote par anticipation

Secrétaire de bureau de vote

- 16.09 \$/hre Jours du scrutin et vote par anticipation

Primo

- 18.51 \$/hre Jours du scrutin et vote par anticipation

Aide-primo

- 15.73 \$/hre

Président - table de vérification

- 14.48 \$/hre

Membre de la table de vérification

- 14.48 \$/hre

Préposée à la liste électorale

- 14.48 \$/hre

***Assistant du directeur adjoint à la formation**

- 25,29 \$/hre

***Assistant du directeur adjoint à la révision et au vote dans les installations d'hébergement**

- 25,29 \$/hre

*** Assistant du directeur adjoint pour la compilation des résultats de vote**

- 21,91 \$/hre

***Assistant du directeur adjoint pour le vote**

- 21,91 \$/hre

*** Aide Permanent**

- 21,91 \$/hre

***Réviseur**

- 19,19 \$/hre

***Préposé à la saisie**

- 18,51 \$/hre

***Secrétaire com. de révision**

- 18,51 \$/hre

*** Au besoin**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR290-20140617

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES SPÉCIALISÉS EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (ENTRETIEN MÉNAGER) À L'ÉCOLE CHAMBLY ACADEMY

CONSIDÉRANT que la résolution MR217-20110628 attribue le contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour l'école Chambly Academy à Services d'entretien SOLMEX Inc. pour une période de trois ans ;

CONSIDÉRANT que la Résolution MR278-20140415 a permis le transfert du contrat entre Services d'entretien SOLMEX Inc. à Les Entreprises Fervel Inc. ;

CONSIDÉRANT que le contrat autorise le renouvellement de deux périodes d'un an selon des critères préétablis d'indexation;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école s'avère satisfaite des services offerts par Les

Entreprises Fervel Inc. et, conjointement avec le conseil d'établissement, a recommandé le renouvellement du contrat pour une année;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité des Ressources matérielles et des écoles sécuritaires;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par le commissaire Blais, de renouveler le contrat pour les services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour l'école Chambly Academy à Les Entreprises Fervel Inc. Pour l'année scolaire 2014-2015 pour un prix de 52 581,13 \$ (taxes en sus); et

EN PLUS, d'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR291-20140617

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICES SPÉCIALISÉS EN HYGIÈNE ET SALUBRITÉ (ENTRETIEN MÉNAGER) À L'ÉCOLE ST. JOHNS

CONSIDÉRANT que la résolution MR215-20110524 attribue le contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour l'école St. Johns à Services d'entretien SOLMEX Inc. pour une période de trois ans ;

CONSIDÉRANT que la Résolution MR278-20140415 a permis le transfert du contrat entre Services d'entretien SOLMEX Inc. à Les Entreprises Fervel Inc. ;

CONSIDÉRANT que le contrat autorise le renouvellement de deux périodes d'un an selon des critères préétablis d'indexation ;

CONSIDÉRANT que la direction de l'école s'avère satisfaite des services offerts par Les Entreprises Fervel Inc. et, conjointement avec le conseil d'établissement, a recommandé le renouvellement du contrat pour une année ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité des Ressources matérielles et des écoles sécuritaires ;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire D'Avignon, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, de renouveler le contrat pour les services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) pour l'école St. Johns à Les Entreprises Fervel Inc. pour l'année scolaire 2014-2015 pour un prix de 98 059,89 \$ (taxes en sus) ; et

EN PLUS, d'autoriser le directeur général à signer les documents à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR292-20140617

CONTRAT D'ENLÈVEMENT ET DE DISPOSITION DES ORDURES POUR LES ÉTABLISSEMENTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside avait effectué un appel d'offres en 2010 pour l'enlèvement et la disposition des ordures pour ses établissements ;

CONSIDÉRANT que le contrat a été renouvelé for une année additionnelle par Résolution MR259-20130528 ;

CONSIDÉRANT que le contrat expirera le 30 juin 2014 ;

CONSIDÉRANT que les besoins pour l'enlèvement et la disposition des ordures ont été validés et actualisés par le service des Ressources matérielles ;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres lancé pour le contrat d'enlèvement et disposition des ordures pour les établissements de la Commission scolaire Riverside ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public ouvert le 16 juin 2014 et les résultats sont les suivants (taxes en sus):

BFI Environnement	\$ 69,085.00
Services Matrec Inc.	\$108,187.00
Camille Fontaine et Fils	\$112,915.00
R.C.I. Environnement	\$120,473.76
Les Services Monde Vert Inc.	\$868,921.00

CONSIDÉRANT que les montants prévus par la Commission scolaire Riverside dans son budget d'opérations 2014-2015 sont suffisants pour effectuer les travaux ;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des soumissions faite, le service des Ressources matérielles recommande le plus bas soumissionnaire jugé conforme ;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité des Ressources matérielles et des écoles sécuritaires:

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Cameron, appuyé par la commissaire Morrison, d'attribuer le contrat d'enlèvement et disposition des ordures à BFI Environnement au montant de 69 085,00 \$, taxes non comprises, pour la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2017, avec renouvellement possible de deux années supplémentaires selon les paramètres prévus au contrat à moins que celui-ci ne soit dénoncé par l'une ou l'autre partie .

EN PLUS, d'autoriser le Directeur général à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR293-20140617

CONTRAT DE SERVICES ALIMENTAIRES - CAFÉTÉRIA À L'ÉCOLE CHAMBLY ACADEMY :

CONSIDÉRANT que le contrat de services alimentaires à l'École Chambly Academy viendra à échéance le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que les besoins ont été validés et actualisés en conformité aux standards de qualité par la direction de l'établissement avec l'aide du service des Ressources matérielles;

CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres public lancé le 30 mai 2014 pour la fourniture de services alimentaires à l'École Chambly Academy pour les trois (3) prochaines années;

CONSIDÉRANT qu'une soumission a été reçue du Groupe Compass (Québec) Itée , y compris une offre qualitative et monétaire, pour l'usage de la cafétéria et l'offre monétaire reçue pour trois (3) années équivaut à 20% des ventes nettes réalisées dans les

distributrices automatiques;

CONSIDÉRANT que l'école avait établi et rendu public les critères de qualité et leur poids relatif servant à déterminer la note établie avec la partie qualitative de la soumission;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le comité d'évaluation composé de trois membres de l'école en utilisant les critères prédéterminés publiés dans les documents de soumission;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse de la seule soumission effectuée par l'école autant pour la qualité des services que pour le montant à être remis à l'école :

CONSIDÉRANT que la direction de l'école a vérifié que les références étaient positives et conjointement avec le conseil d'établissement recommande Groupe Compass (Quebec) Itée;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Smith, appuyé par la commissaire Cuffling, d'attribuer le contrat de services alimentaires pour l'École Chambly Academy à Groupe Compass (Quebec) Itée., selon les spécifications du devis quant à la nature, la qualité des services et le le pourcentage de ventes à remettre à l'école, et ce, pour une période de trois (3) ans, avec renouvellement possible pour deux (2) années additionnelles; et

EN PLUS, d'autoriser la direction de l'école à signer les documents appropriés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR294-20140617

OCTROI D'UN AVIS DE CHANGEMENT POUR LA RECONSTRUCTION SUITE À L'INCENDIE À L'ÉCOLE INTERNATIONALE COURTLAND PARK

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a demandé, par Mesure 50550, les argents nécessaires en vue de procéder à la reconstruction suite à l'incendie à l'École internationale Courtland Park ;

CONSIDÉRANT que le MÉLS remboursera les sommes nécessaires à la reconstruction suite à l'incendie à l'École internationale Courtland Park reconnues par l'expert en sinistres engagé par la Commission scolaire Riverside ;

CONSIDÉRANT que Constructions R.D.J. Inc., entrepreneur général, a obtenu un contrat par soumission publique pour le remplacement du parement extérieur en maçonnerie, phase I, de l'École internationale Courtland Park ;

CONSIDÉRANT que l'inclusion à l'aide d'un ajout au contrat actuel de la reconstruction permettra à l'école d'être prête pour le début de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'après négociations et analyse par les professionnels, un avis de changement sera préparé afin d'inclure le projet de reconstruction pour un montant maximum de 100 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire L'Heureux, appuyé par la commissaire Morrison, que le Directeur général soit autorisé à signer un avis de changement afin d'ajouter au contrat la reconstruction suite à l'incendie à l'École internationale Courtland Park pour un montant maximum de 100 000,00 \$.

EN PLUS de déléguer au directeur général et au directeur général adjoint le pouvoir d'autoriser, à l'intérieur de leur niveau de délégation, un dépassement d'une tranche

supplémentaire de 10% pour des dépenses supplémentaires encourues durant l'été 2014 relatives au projet de construction à l'École internationale Courtland Park.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR295-20140617

OCTROI D'UN AVIS DE CHANGEMENT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ESPACE POUR LE PROGRAMME CFER À L'ÉCOLE SECONDAIRE RÉGIONALE HÉRITAGE

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside appuie le programme CFER qui commencera en septembre 2014 à l'école secondaire régionale Héritage par résolution MR289-2014052 ;

CONSIDÉRANT que le CFER Héritage, une organisation à but non lucratif, remboursera les sommes nécessaires à l'aménagement d'un nouvel espace pour le programme CFER à l'école secondaire régionale Héritage avec les surplus générés par ses activités ;

CONSIDÉRANT qu'Axe Construction Inc. ... et La Cie de Construction Relève Inc., entrepreneurs généraux, ont obtenu un contrat par soumission publique pour des travaux à l'école secondaire régionale Héritage ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside demandera un prix aux deux entrepreneurs en vue d'inclure l'aménagement d'un nouvel espace pour le programme CFER au contrat de l'entrepreneur ayant fourni le plus bas prix ;

CONSIDÉRANT que l'inclusion à l'aide d'un ajout au contrat actuel de l'aménagement d'un nouvel espace pour le programme CFER permettra à l'école d'être prête pour le début de l'année scolaire ;

CONSIDÉRANT qu'après négociations et analyse par les professionnels, un avis de changement sera préparé afin d'inclure le projet de l'aménagement d'un nouvel espace pour le programme CFER à l'école secondaire régionale Héritage pour un montant maximum de 100 000,00 \$;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Blais, appuyé par la commissaire Rasmussen, que le Directeur général soit autorisé à signer un avis de changement afin d'ajouter au contrat le projet de l'aménagement d'un nouvel espace pour le programme CFER à l'école secondaire régionale Héritage pour un montant maximum de 100 000,00 \$.

EN PLUS de déléguer au directeur général et au directeur général adjoint le pouvoir d'autoriser, à l'intérieur de leur niveau de délégation, un dépassement d'une tranche supplémentaire de 10% pour des dépenses supplémentaires encourues durant l'été 2014 relatives au projet de construction à l'École secondaire régionale Héritage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU BUDGET 2014-2015

Remise à la session reconvoquée

ÉVALUATION DES TAUX D'INTÉRÊTS SUR LES ARRÉRAGES

Remise à la session reconvoquée

PAIEMENT DES TAXES SCOLAIRES PAR VERSEMENTS

Remis à la session reconvoquée

Résolution F156 -20140617

RÉSOLUTION POUR LA RADIATION DES CRÉANCES IRRÉCOUVRABLES

CONSIDÉRANT que annuellement une révision des créances à recevoir est effectué et qui consiste à enlever les comptes considérés irrécouvrables en vertu de motifs tels la non-rentabilité de poursuivre les mesures de recouvrements ou reconnu insolvable ;

CONSIDÉRANT la recommandation reçue dernièrement du secteur des garderies de radier l'accumulation des comptes irrécouvrables entre 2008-2012;

CONSIDÉRANT que selon le règlement no. 9 article 2.2.6, le Directeur des ressources financières et du transport scolaire peut radier les créances irrécouvrables n'excédant pas une somme de 5,000 \$.

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Lamoureux, appuyé par le commissaire D'Avignon, que suite à l'analyse des comptes à recevoir tel que présenté à la liste ci-joint pour un total de 10 264, 85\$, soit considéré irrécouvrable et donc radié en date du 30 juin 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution MR296-20140617

LISTE DES TRAVAUX PROPOSÉS DANS LE CADRE DE LA MESURE 50690 MAINTIEN DES BÂTIMENTS ET MESURE 50710 RÉSORPTION DU DÉFICIT D'ENTRETIEN :

CONSIDÉRANT que dans le budget 2014-2015, le montant de 3 091 351,00 \$ a été attribué à la Commission scolaire Riverside dans le paramètre de consultation respectivement pour les programmes de Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien ;

CONSIDÉRANT que la liste officielle des travaux prévus pour 2014-2015 doit être déposée au MÉLS pour approbation de conformité;

CONSIDÉRANT qu'à l'intérieur du plan quinquennal des investissements, la Commission scolaire Riverside a ciblé pour cette année des projets identifiés dans SIMACS;

CONSIDÉRANT que la liste ci-jointe est en tout point conforme aux critères prévus dans les programmes Maintien des bâtiments et Résorption du déficit d'entretien;

Heritage Regional High School	\$650,000.00
Réfection de l'enveloppe architecturale, phase VII	
Courtland Park International	\$491,351.00
Réfection partielle de l'enveloppe architecturale, phase II	
Chambly Academy	\$550,000.00
Remplacement partiel de la toiture, dernière phase	
Royal Charles	\$300,000.00
Remplacement partiel de la toiture, (bassins C et D), dernière phase	
St. Johns	\$600,000.00
Rénovation de tuyauterie et 4 salles de toilettes et restauration de plâtre défectueux, phase III	
Queen Street Building	\$300,000.00
Rénovation de tuyauterie et 2 salles de toilettes, restauration de plafonds défectueux et remplacement de la fournaise	

TOTAL \$3,091,351.00

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside financera à même son budget d'immobilisation tout montant excédant le maximum alloué par le MÉLS attribué à l'intérieur des paramètres consultatifs des règles budgétaires;

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et a reçu l'appui du Comité des ressources matérielles et des écoles sécuritaires;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Cameron, appuyé par la commissaire Capobianco Skipworth, que la Commission scolaire Riverside adopte la liste officielle 2014-2015 des travaux proposés dans le cadre de la Mesure 50690 Maintien des bâtiments et la Mesure 50710 Résorption du déficit d'entretien, de plus autoriser le directeur général à signer et envoyer la liste au MÉLS pour confirmation d'approbation de celle-ci.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉVALUATION DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Remise à la session reconvoquée

Résolution HR397-20140617

RECONNAISSANCE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE DES EMPLOYÉ(E)S AYANT VINGT-CINQ ANNÉES DE SERVICE:

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a présenté une politique pour reconnaître les précieuses contributions apportées par les employé(e)s ayant plusieurs années de service avec cette commission scolaire et ses prédécesseurs ; et

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a rendu hommage aux employé(e)s ayant vingt-cinq années de service à une réception tenue le 4 juin 2014 ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Cuffling, appuyé par la commissaire Pinel, que les remerciements et meilleurs voeux du Conseil des commissaires soient offerts aux employé(e)s nommés ci-dessous:

**Richard Bunnett
Jacques Hurtubise
Karen Laurent**

**Michel Martel
Michel Regimbald
Pierre Samuel**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Résolution HR398-20140617

RECONNAISSANCE PAR LA COMMISSION SCOLAIRE RIVERSIDE DES EMPLOYÉ(E)S PRENANT LEUR RETRAITE:

CONSIDÉRANT que cette résolution a été révisée et approuvée par le comité des ressources humaines ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside, selon sa politique de reconnaissance des employé(e)s, est fière de reconnaître et de rendre hommage à ses employé(e)s qui ont démontré leur dévouement et leur engagement dans le domaine de l'éducation et qui prennent leur retraite à la fin de cette année ;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire Riverside a rendu hommage à ses employé(e)s prenant leur retraite à une réception qui a eu lieu le 4 juin 2014 ;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire Rasmussen, appuyé par la commissaire Copeman, que le Conseil des commissaires témoigne de sa profonde gratitude et offre ses remerciements pour leurs précieuses contributions et accomplissements aux employé(e)s prenant leur retraite nommé(e)s ci-dessous:

**Bina Abish
Beverly Alderson
Monique Bergeron
Maria Biello-Dukaczewski
Sophie-Danielle Chevalier
Kenneth Crothers
Florence Veronica Fitzpatrick
Pierrette Fontaine-Boudreau
Linda Galardo
Assunta Grasso Zuccaro
Thérèse Hurtubise
John Keays
Joan Kelly**

**Lise Lefebvre Bernard
Judith Leonard
Gino Londei
Mary Ellen Lynch
Ernest MacNicholl
Helen MacNicholl
Diane Paquette
Susan Reininger
Teresa Rimanelli-Vella
Janet Rick Vaillancourt
Pierre Samuel
Catherine Shishini
Ellen Strike
Catherine Znoj**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CONTRATS DES ORGANISMES PUBLICS – REDDITION DE COMPTES ANNUELLE

Remis à la session reconvoquée

CONSIDÉRANT que, le 7 décembre 2012, l'Assemblée nationale adoptait le projet de loi n°1 intitulé *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de cette loi, chaque commission scolaire a dû nommer un responsable de l'observation des règles contractuelles (RORC);

CONSIDÉRANT que cette loi modifie notamment la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1, ci-après « LCOP ») à laquelle les commissions scolaires sont assujetties depuis quelques années;

CONSIDÉRANT que, conformément à cette loi, le Conseil du trésor a édicté la *Directive concernant la reddition de comptes en gestion contractuelle des organismes publics* (ci-après « Directive »), qui est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2013 et qui s'applique notamment aux commissions scolaires;

CONSIDÉRANT QUE cette directive prévoit tous les cas de reddition de comptes et vient uniformiser le contenu et la forme des informations à transmettre au Secrétariat du Conseil du trésor;

CONSIDÉRANT que les exigences prévues à cette directive découlent de la LCOP qui vise à promouvoir la reddition de comptes fondée sur l'imputabilité des dirigeants d'organismes publics et sur la bonne utilisation des fonds publics;

CONSIDÉRANT que ces redditions de comptes permettront au président du Conseil du trésor de soumettre ensuite au gouvernement un rapport sur l'application de la LCOP;

CONSIDÉRANT que, selon les exigences définies dans la Directive, la commission scolaire doit rendre compte au sujet de ses activités contractuelles réalisées au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT que la reddition de comptes annuelle doit être transmise au Secrétariat du Conseil du trésor au plus tard le 30 juin 2014;

CONSIDÉRANT que la Directive prévoit notamment que le dirigeant de l'organisme public doit attester, annuellement, de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle, en utilisant le modèle présenté à l'annexe 3 de la Directive;

CONSIDÉRANT que cette annexe 3 permet à la commission scolaire d'ajouter des commentaires;

CONSIDÉRANT que, dans le cas d'une commission scolaire, le dirigeant de l'organisme public est le Conseil des commissaires, à moins que celui-ci ait délégué par règlement au Comité exécutif ou au directeur général, tout ou partie de ses fonctions découlant de la LCOP;

CONSIDÉRANT qu'à la CSR, les fonctions de dirigeant de l'organisme, pour lesquelles une reddition de comptes doit être faite, relèvent du Conseil des commissaires;

CONSIDÉRANT que le Conseil des commissaires doit procéder à la reddition de comptes pour les autorisations qu'il a données au cours de la période du 1^{er} avril 2013 au 31 mars 2014;

CONSIDÉRANT les explications fournies par le service responsable des approvisionnements et par le RORC de la commission scolaire;

CONSIDÉRANT que les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité, et ce, dans les limites des ressources disponibles;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire _____, appuyé par le commissaire _____ :

1° d'ADOPTER la déclaration du dirigeant de l'organisme attestant de la fiabilité des données et des contrôles en gestion contractuelle telle qu'annexée à la présente résolution, en respectant le modèle proposé à l'annexe 3 de la Directive et en ajoutant le commentaire suivant :

« Cette déclaration est faite par le dirigeant de l'organisme dans un contexte où les activités contractuelles réalisées à la commission scolaire ont été accomplies par les gestionnaires visés en ayant le souci de respecter la LCOP, au meilleur de leur jugement et de leur capacité et ce, dans les limites des ressources disponibles. »

2° d'ADOPTER également les annexes(indiquer annexes 4, 5, 6, 7, le cas échéant) de la Directive telles qu'annexées à la présente résolution;

3° d'AUTORISER la présidente de la commission scolaire à signer la déclaration du dirigeant de l'organisme public (annexe 3) et tout autre document nécessaire afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévue à la Directive;

4° de TRANSMETTRE, au plus tard le 30 juin 2014, tous les documents nécessaires au Secrétariat du Conseil du trésor afin de respecter les exigences de reddition de comptes prévues à la Directive.

La commissaire Gour a quitté la réunion à 20 h 20.

QUESTIONS DIVERSES

Correspondance – Tel qu'énumérée à l'annexe « A » du procès verbal.

QUESTIONS DU PUBLIC :

- M. LeSueur a exprimé une préoccupation concernant les coupures budgétaires de la CSR d'une valeur de 3 millions de dollars. Doit-on patienter jusqu'en juillet pour avoir les chiffres?
- La présidente affirme que les conventions collectives sont intouchables. Il faut trouver les endroits où les coupures auront le moins d'impact.

BRAVOS

- La commissaire Rasmussen a mentionné que sa mère est très fière des accomplissements des élèves de la CSR et elle est impressionnée par notre travail.
- La commissaire Smith félicite tous les enseignants, en particulier J. Pasternak et E. Boutin pour la performance de St. Mary's. Absolument magnifique. Elle a également assisté à la fête précédant la remise des diplômes de PACE et elle espère que d'autres élèves participeront au programme. La commissaire Smith a également remercié Lucie Roy pour son travail exceptionnel lors de la remise des diplômes à ACCESS.
- La commissaire Nichols a apprécié le souper et le spectacle de variétés de l'école Terry Fox. Elle a trouvé le spectacle très intéressant. Elle a également remercié les administrateurs et les commissaires d'avoir pris l'occasion ce soir pour reconnaître ses années de service.
- Le commissaire L'Heureux a assisté aux cérémonies de remise de diplômes des écoles Mount Bruno et Courtlank Park...Extraordinaire!
- La commissaire Capobianco Skipworth a assisté, aujourd'hui, à la remise de diplômes des sixièmes années à l'école Mountainview. Les enfants étaient fantastiques. L'école a gagné le trophée d'Otterburn Park pour la sécurité. Félicitations à tous.
- La commissaire parent D. Copeman a assisté à la remise de diplômes de l'école St. Lawrence
- Le commissaire Cameron a remercié la présidente pour la recherche effectuée afin d'honorer la commissaire Nichols, ce soir. Il a également remercié Nina d'avoir partager un peu de son histoire.

AJOURNEMENT

IL EST PROPOSÉ par le commissaire Blais, appuyé par la commissaire Morrison, que la séance soit levée à 20 h 40 et que la prochaine séance ait lieu sur convocation de la présidence afin de régler les questions qui n'ont pu être adressées lors de cette réunion, et pour aborder d'autres éléments à venir, nécessitant l'attention du conseil.

Moira Bell, présidente

Denise Paulson, secrétaire générale

Convocation à une séance **ordinaire** du conseil qui aura lieu
le **mardi 17 juin 2014 à 19 h 30** au centre administratif,
7525, chemin de Chambly, Saint-Hubert, Québec.

ORDRE DU JOUR – SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour (il y aura une pause de 10 minutes durant la séance)
3. Période de questions du public – 30 minutes
4. Approbation du procès-verbal
 - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 mai 2014
 - 4.2. Suivi de la séance ordinaire du 27 mai 2014
5. Rapports:
 - 5.1. Présidente
 - 5.2. Directeur général
 - 5.3. Comité des parents
6. Rapport des comités

<ol style="list-style-type: none"> 6.1. Exécutif 6.2. Transport 6.3. Éducation 6.4. Finance et vérification 	<ol style="list-style-type: none"> 6.5. Gouvernance et éthiques 6.6. Ressources humaines 6.7. Ressources matérielles et écoles sécuritaires 6.8. ACSAQ
---	--
7. Affaires nouvelles
 - 7.1 Adoption du projet de politique de remboursement des frais de déplacement et de voyage
 - 7.2 Cessation du lien d'emploi avec un administrateur
 - 7.3 Nomination d'un(e) directeur (rice) adjoint (e) à l'école Harold Napper
 - 7.4 Taux de rémunération pour le personnel électoral pour les élections scolaires
 - 7.5 Renouvellement du contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) à l'école Chambly Academy
 - 7.6 Renouvellement du contrat de services spécialisés en hygiène et salubrité (entretien ménager) à l'école St. Johns
 - 7.7 Contrat d'enlèvement et de disposition d'ordures pour les établissements de la Commission scolaire Riverside
 - 7.8 Contrat de services alimentaires-caféteria à l'école régionale secondaire Centennial
 - 7.9 Contrat de services alimentaire - caféteria Chambly Academy
 - 7.10 Octroi d'un avis de changement pour la reconstruction à l'école Courtland Park International
 - 7.11 Octroi d'un avis de changement pour l'aménagement d'un nouvel espace pour le programme CEFER
 - 7.12 Adoption du budget 2014-2015
 - 7.13 Taux d'intérêt à imputer sur les arrérages
 - 7.14 Paiement des taxes scolaires par versements
 - 7.15 Radiation des créances irrécouvrables
 - 7.16 Liste des travaux proposés dans le cadre *Mesure 50690 Maintien des bâtiments et mesure 50710 résorption du déficient d'entretien*
 - 7.17 Évaluation du directeur général
 - 7.18 Reconnaissance par la c.s. Riverside des employé(e)s ayant vingt-cinq années de service
 - 7.19 Reconnaissance par la c.s. Riverside des employé(e)s prenant leur retraite
 - 7.20 Contrats des organismes publics – reddition de comptes annuelle
8. Correspondance
9. Varia
10. Période de questions du public – 20 minutes
11. Bravos (2 minutes par membre)
12. Levée de la séance

Donné à Saint-Hubert (Québec) le 12 juin 2014

Denise Paulson, secrétaire générale